

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2006

L'an deux mil six, et le huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M PORTEBOIS, Mme MALARD, M. VENDERBURE, Mme MARTEAU, M. LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, MM. GUESNIER, BELLOT, GABRIEL, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, Mmes CLEDIC, ANNEET et M. GAUCHY.

Absent représenté : M. LEROY par M PORTEBOIS
M LIVET par Mme MARTEAU
M DEROCQUENCOURT par Mme MALARD

Monsieur GUESNIER a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 15
Nombre de Conseillers représentés : 3
Date de la convocation : 29.05.2006
Date de l'affichage : 30.05.2006

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Madame MALARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission des Finances vous propose d'accorder les subventions ci-après aux associations :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées
Aide, soins à domicile /pers. Âgées	750
Aveugles (Valentin Haüy)	75
Cancer	75
Croix Rouge	75
Donneur de sang	75
Le Souffle	75
Sauveteurs de l'Oise	75
Vie Libre	75
Un peu de moelle pour la vie	75
Union Nat. des Combattants	100
Aînés de l'Aronde	1 000
Amicale des Jeunes et de la Famille	500
<i>(Aide charges patronales)</i>	853
Amicale des Sapeurs Pompiers	600 + 100
Amicale des Vieux Travailleurs	1 150
Archers	1 000
Art Histoire et Patrimoine	460
Basket	5 250
Bicross	1 370 +160
Boulistes	840 + 160
Comité de Jumelage	2 400
Coop Scolaire : Ecole Maternelle	630

Coop Scolaire : Ecole Primaire	790
Crinquineurs	380
Energie	160
Football	5 600 + 160
Gym	400
(Aide charges patronales)	313
Joie des Tiots Clairoisiens	1 800
(Remboursement fleurs)	330
La main créative	150 *
Mutuelle des Agents Territoriaux	1 251
Mutuelle des Sapeurs Pompiers	800
Société de Chasse	350
Téléthon	600
Tennis	700 + 160
RE-AGIR	750 n
TOTAL	32 617 €

* **La Main Créative** : la subvention sera attribuée sous réserve de la fourniture des comptes.

n **Association RE-AGIR** :

Votre commission de finances vous propose d'attribuer une subvention de 750 € à une association récemment constituée qui écoute et aide les victimes d'infractions pénales.

- **Remboursement téléphone** alarme tennis, boulistes, football, bicross 160 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Madame Malard ajoute que cette association vient de s'installer sur Compiègne alors qu'ils existent depuis longtemps et ils demandaient beaucoup plus que ce qui leur est attribué.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'il y a plainte, on peut s'adresser à cet organisme et le paiement de leur intervention est fonction des revenus, cependant, ils n'existent pas pour se substituer aux avocats mais pour aider les victimes.

Monsieur Gauchy trouve que c'est dommage car une autre association s'appelle également REAGIR et qui aident les victimes d'accidents graves.

Monsieur le Maire informe que certaines associations ont demandé des subventions beaucoup plus importantes mais le Conseil ne peut satisfaire toutes les demandes.

Le bicross va créer un emploi aidé par le Conseil Régional et il faudra participer au titre des charges patronales. Cette association a un impact national et mondial aussi il faudra certainement faire un effort aussi bien au niveau communal qu'intercommunal.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

■ **Amicale des Jeunes et de la Famille :**

Cette association demande une subvention exceptionnelle de 1500 € pour la fourniture de costumes et les décors de la pièce de théâtre qu'elle organise le 4 février 2007.

Votre commission de finances propose d'attribuer 500 € soit 1/3 de la dépense après fourniture des copies de factures justificatives.

■ **Les Crinquineurs :**

Ils demandent 300 € pour leur exposition de champignons, aussi, votre commission vous propose d'accorder également 1/3 de la dépense effective jusqu'à concurrence de 100 €.

■ **Bicross :**

Cette association doit réaliser prochainement les Championnats de France, or, la grille de départ ne respecte pas les normes de sécurité exigées, elle sollicite donc une subvention car le coût de ces travaux est estimé à 15 000 € et elle ne peut assumer seule cette dépense.

Votre commission vous propose d'accorder 2 500 € (somme demandée par l'association) après présentation des factures correspondantes.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire informe que la finale des Championnats de France aura lieu en 2008 et une réunion sera organisée pour savoir comment la gérer. C'est un club qui bouge beaucoup.

Monsieur Gabriel propose qu'il cherchent des sponsors pour survivre comme les grands clubs.

PLACEMENT - Renouvellement :

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 14 octobre 2005, le conseil municipal a décidé le placement de 300 000 € du fait du retard pris dans les travaux divers d'investissement tels que l'aménagement du centre bourg. Ces travaux ne sont toujours pas réglés, en conséquence, nous vous proposons de replacer ces fonds pour une période d'un an en bons du trésor négociables.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CONSTRUCTION DE LA SUPERETTE

Monsieur GABRIEL donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, le conseil municipal a décidé la transformation d'un bâtiment sis 2 rue du général de Gaulle en supérette. Par délibération du 1^{er} mars 2006, l'autorisation a été donnée de lancer l'appel d'offres et l'estimation de la dépense était évaluée à 300 000 € HT.

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis et deux lots seulement ont été attribués, les autres ont été déclarés infructueux.

Il s'agit de :

Ø	L'entreprise PIVETTA (lot n° 1 : démolitions, gros oeuvre) pour	219 126,36 € TTC
Ø	L'entreprise DUJOUR (lot n° 8 : plomberie, chauffage) pour	18 184,20 € TTC

Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir pour un montant de travaux de 400 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu une personne de l'OCIDO qui nous aide à monter un dossier pour bénéficier d'une subvention de 30 % de l'Etat et d'une subvention de 24 % du Conseil Général.

SIGNALETIQUE :

Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 25 novembre 2005, le conseil municipal a autorisé le changement de la signalétique dans la commune et le lancement de l'appel à la concurrence.

Les résultats sont les suivants :

§	CMI	29 419,00 € HT
§	AXEL	20 659,40 € HT
§	BOUVIER	29 525,00 € HT

Votre commission des travaux, considérant que la Société AXEL est la moins disante sur le même descriptif vous propose de passer la commande à cette société et de prévoir la pose de ces panneaux pour 4 985 € HT ainsi que le plan de zonage pour 3 822,00 HT .

Il est également apparu nécessaire de rajouter 5 panneaux d'informations double face dont le coût s'élève à 1 965,00 HT l'unité avec forfait pose de 1 500 € HT, ces panneaux n'étant pas prévus initialement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire informe que le budget prévu initialement a été dépassé car les panneaux d'information n'étaient pas comptés dans le premier devis par ailleurs, l'entreprise AXEL, qui a passé beaucoup de temps, a accepté de faire une dernière remise commerciale de 2 956 €. Un double panneau servira à apporter des informations sur les animations.

DEMANDES DE SUBVENTIONS:

Ø DE L'ETAT POUR LA 2^{ème} TRANCHE DES TRAVAUX RUE DU GL DE GAULLE

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les travaux d'enfouissement des réseaux de l'intersection et la 1^{ère} tranche de la rue du Général de Gaulle liée à l'aménagement du lotissement « Les Tambouraines » vont être réalisés prochainement, aussi, le Conseil Municipal du 14 octobre 2005 a décidé une deuxième tranche de travaux pour terminer la mise en souterrain des réseaux de la rue du Gl de Gaulle.

Cette nouvelle portion a été estimée par la SICAE à :

■ Pour le réseau de basse tension	42 428,32 € HT
■ Pour le réseau d'éclairage public	14 992,03 € HT
■ Pour France Télécom	10 000,00 € HT

En conséquence, nous vous proposons de solliciter auprès de Monsieur Philippe MARINI, Sénateur de l'Oise, une subvention au titre de l'Etat d'un montant de 15 000 € afin de participer au financement d'enfouissement des réseaux de la deuxième tranche de la rue du Général de Gaulle.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur Venderbure précise qu'une dérogation a été demandée par le Syndicat des Eaux pour les branchements plomb.

Ø DE L'ETAT POUR LA SIGNALÉTIQUE

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 25 novembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de changer la signalétique dans la commune car elle est devenue obsolète, il a donc été lancé un appel à la concurrence et la Société AXEL a été retenue pour un montant de travaux de 40 791,40 € HT. Nous vous proposons de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Ø AU CONSEIL GENERAL : **CONSTRUCTIONS PUBLIQUES**

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La commune a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le réaménagement du centre bourg et sa dynamique. Elle a fait réaliser par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne une étude sur la faisabilité de l'implantation d'une supérette. Les études concluant positivement, la commune s'engage dans la phase opérationnelle.

Des travaux sont envisagés par la commune afin de procéder aux travaux d'aménagement de la supérette, aussi, nous vous proposons de solliciter auprès du Conseil Général, une subvention au titre des « **CONSTRUCTIONS PUBLIQUES – Aide à la création, la rénovation et à l'extension du patrimoine bâti des collectivités** » à hauteur de 24 % (taux communal) du montant hors taxes des dépenses prévues soit 364 112 €, selon le plan de financement suivant.

Travaux de transformation et d'aménagement d'un bâtiment en supérette et logement	
Dépenses	Recettes

1) Démolition, gros œuvre, ravalement, carrelage	183 216	Etat (F.I.S.A.C) 30 %	92 857
2) Charpente	16 752		
3) Traitement de la charpente	4 440		
4) Couverture	17 387		
5)Menuiseries bois	7 334		
6) Menuiseries aluminium, fermetures extérieures	21 970	Conseil Général (24 %)	87 387
7) Placo, isolations, cloisons	29 735		
8) Plomberie, chauffage	15 204		
9) Electricité	14 758		
10) Revêtements de sols, souples et murs (peinture)	15 819	Commune	183 868
Maîtrise d'œuvre 9 %	29 395		
Contrôle technique	3 490		
Coordination SPS	4 612		
Total HT	364 112		364 112

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre des « **CONSTRUCTIONS PUBLIQUES – Aide à la création, la rénovation et à l'extension du patrimoine bâti des collectivités** » à hauteur de 24 % (taux communal) du montant hors taxes des dépenses prévues soit 364 112 € et sollicite une dérogation pour commencement anticipé des travaux compte tenu des règles d'instruction différentes entre les Services de l'Etat et ceux du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Ø **AU F.I.S.A.C. (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce)**

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La commune a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le réaménagement du centre bourg et sa dynamique. Elle a fait réaliser par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération de la région de Compiègne une étude sur la faisabilité de l'implantation d'une supérette. Les études concluant positivement, la commune s'engage dans la phase opérationnelle.

Des travaux d'aménagement de la supérette sont envisagés ainsi que des travaux d'aménagement des abords extérieurs permettant une meilleure accessibilité et attractivité du commerce (réalisation d'un parking).

Aussi, nous vous proposons de solliciter auprès de l'Etat, par l'intermédiaire du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce une subvention à hauteur de 30 % du montant hors taxes des dépenses engagées uniquement pour la supérette soit 305 525 € HT auxquels on ajoute la voirie et les réseaux divers de la supérette pour 64 250,25 € HT, suivant le plan de financement suivant :

Travaux de transformation et d'aménagement d'un bâtiment en supérette et logement (partie des devis concernant uniquement la supérette)			
Dépenses		Recettes	
1) Démolition, gros œuvre, ravalement, carrelage	177 268	Etat (F.I.S.A.C) 30 %	92 857
2) Charpente	16 155		
3) Traitement de la charpente	4 440		
4) Couverture	17 387		
5)Menuiseries bois			
6) Menuiseries aluminium, fermetures extérieures	16 919	Conseil Général (24 %)	74 286
7) Placo, isolations, cloisons	15 960		
8) Plomberie, chauffage	5 208		

9) Electricité	11 178		
10) Revêtements de sols, souples et murs (peinture)	8 020	Commune	142 107
Maîtrise d'œuvre 9 %	24 888		
Contrôle technique	3 490		
Coordination SPS	4 612		
Sous Total HT	305 525		
Travaux d'aménagement des abords extérieurs			
Voirie et réseaux divers de la supérette	64 250	Etat (FISAC 30 %)	19 275
		Conseil Général 23 %	14 777
		Commune	30 198
Sous Total HT	64 250		64 250
Total HT	373 775		373 775

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès de l'ETAT par l'intermédiaire du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce une subvention à hauteur de 30 % du montant hors taxes des dépenses engagées uniquement pour la supérette soit 305 525 € HT auxquels on ajoute la voirie et les réseaux divers de la supérette pour 64 250,25 € HT ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE/M. DECHASSE Jacques :

Monsieur GAUCHY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La commune a acquis en 2000 une partie de la propriété sise 2 rue du Général de Gaulle appartenant à Monsieur Jacques DECHASSE y compris le portail.

Or, la décision de réaliser une supérette a entraîné une modification du plan d'accès tel qu'il était prévu à l'époque de l'acquisition de l'immeuble.

Il est donc nécessaire de procéder à un échange de terrains entre Monsieur Jacques DECHASSE et la Commune.

Ainsi, nous vous proposons :

- § de céder à Monsieur DECHASSE, la parcelle AH 199 en échange de la parcelle AH 201 (suivant plan joint)
- § de céder également la partie de la parcelle AH 168 permettant à M. Jacques DECHASSE d'accéder par le portail à sa propriété (suivant plan joint). De ce fait, la clôture composée du mur, du portail et des piliers devient la propriété de Monsieur DECHASSE qui devra en assurer l'entretien.
- § d'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DU CENTRE BOURG :

ü Intervention du centre bourg : avenant

Monsieur CIVELLI donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les travaux d'enfouissement des réseaux de l'intersection des rues du Gl de Gaulle, de Bienville, de la Poste et de l'Aronde sont en cours de réalisation par les entreprises ETDE-EGMS.

Il a été constaté que le poteau électrique situé rue de la Poste à 50 mètres de la fin des travaux était en très mauvais état. Afin d'assurer la sécurité et d'éviter tout accident, il est nécessaire de remplacer ce poteau et donc de prolonger les travaux de 50 mètres.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 9 404,88 € HT et un avenant doit être passé, pour lequel la commission d'appel d'offres a donné son accord. En conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le

Maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur Venderbure ajoute que le décompte des plus et des moins n'a pas encore été fait et qu'il est possible qu'il y ait une diminution.

ü **2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux de la rue du Général de Gaulle :**

Monsieur CIVELLI donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les travaux de la 1^{ère} tranche de mise en souterrain des réseaux de la rue du général de Gaulle correspondant à la partie allant de la rue de la République à la RATP (face aux Tambouraines) ont été réalisés en profitant de l'opportunité des travaux de l'ARC et du Syndicat des Eaux.

Il reste donc la 2^{ème} tranche située entre la Bibliothèque et la RATP pour laquelle une demande de subvention au Conseil Général a été présentée sans réponse à ce jour.

Cependant le Département, lors d'une récente réunion, ayant donné son accord pour refaire l'enrobé de la chaussée allant de la rue de la République à la rue de Bienville, il est indispensable d'enterrer la totalité des réseaux de la rue du Gl de Gaulle.

Une demande de devis a été envoyée à plusieurs entreprises pour concurrencer la SICAE, aussi, votre commission des travaux vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la commande à la société la moins disante.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ü **Convention avec France Télécom :**

Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La mise en souterrain des réseaux comprend également celle des réseaux de téléphone, aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention aussi bien pour l'intersection du centre bourg que pour la 2^{ème} tranche de la rue du Gl de Gaulle.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ü **Convention d'occupation du domaine public départemental :**

Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'intersection du centre bourg, un plateau surelevé et un rétrécissement de la chaussée vont être réalisés dans un but de renforcement de la sécurité.

Or, la rue de Bienville et la rue du Gl de Gaulle sont une route départementale, aussi, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public départemental à intervenir avec le Conseil Général.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire informe que l'objectif du Conseil Général est de restituer à la commune la route départementale qui la traverse.

Monsieur Ledrappier pose le problème de la circulation rue du Gl de Gaulle car il doit déménager son entreprise, cela diminuera les véhicules en stationnement la journée et il n'y aura plus d'obstacle à la vitesse.

Pour Monsieur le Maire, lorsque la voirie sera communale, le Conseil Municipal pourra étudier de quelle façon limiter la vitesse de cette rue.

-

-

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE NICOLE :

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les travaux d'enterrement des réseaux de la Voirie Nicole sont à présent terminés, mais il apparaît nécessaire de reprendre la voirie et les trottoirs de cette impasse qui ont été détériorés.

Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser ces travaux de gravillonnage en concordance avec la commune de Janville.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur Venderbure ajoute que la commune de Janville a été subventionnée pour la chaussée et a réalisé un appel d'offres pour lequel l'ouverture des plis aura lieu le 20 juin prochain donc il faut attendre cette date pour savoir combien cela coûte.

TRAVAUX RUE DE LA POSTE :

Monsieur GABRIEL donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les travaux de voirie et réseaux divers réalisés par l'ARC pour viabiliser les Tambouraines ont permis la mise en souterrain des réseaux d'une partie de la rue de la Poste.

Dans cette portion de voie, il reste donc à procéder au retrait des poteaux béton et à leur remplacement par 4 candélabres. Votre commission a procédé à un appel à la concurrence auprès de plusieurs entreprises et l'entreprise INEO est la moins disante pour un montant de

6 539,73 € TTC. Nous vous proposons donc d'autoriser Monsieur le Maire à régler la dépense.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CANTINE 2006/2007 :

Madame MARTEAU donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La fréquentation de la cantine scolaire a augmenté en 2005/2006 pour passer à une moyenne de trente cinq enfants, aussi, il vous est proposé de la reconduire en 2006/2007 et de :

Ø Solliciter la location des locaux auprès de la RATP ;

Ø Prévoir le personnel d'accompagnement, soit :

- 1 cuisinière 4 heures par jour (indice brut 387) ;

- 1 aide cuisinière 2 H 30 par jour (indice brut 274) ;

- 2 accompagnatrices 1 H 30 par jour (indice brut 274) ;

D'autre part, il convient de rembourser aux familles les repas restants en fin d'année scolaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ACCUEIL PERISCOLAIRE 2006/2007 :

Madame PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis le 21 février 2005, un accueil périscolaire a été créé, il a connu une faible fréquentation en 2005 mais pendant l'année scolaire 2005/2006 sa fréquentation a varié entre 10 et 15 enfants avec 21 inscrits.

Nous vous proposons donc de poursuivre cet accueil en 2006/2007 selon les mêmes conditions :

Horaires : Matin 7 H 30 - 8 H 45

Soir 16 H 30 - 18 H 30

Personnel : un surveillant sera recruté sur la base d'un contrat établi du 5 septembre au 30 juin pour 3 H 15 par jour, uniquement pendant la période scolaire, 4 jours par semaine, à l'indice brut 274.

Tarif : Matin : 2 €

Soir : 3 €

La facturation sera effectuée tous les deux mois en fonction des séances de présence mais il est impératif que les enfants soient inscrits.

Inscription : Le dossier qui sera déposé en mairie, comprendra :

- 1 fiche de renseignements ;

- 1 règlement signé par les parents ;
 - 1 attestation d'assurance ;
- Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Madame Pellarin précise que cet accueil périscolaire fonctionne bien et si le nombre d'enfants continue à augmenter, il y aura un problème de locaux . Monsieur le Maire répond qu'une possibilité de réaliser des locaux dans l'enceinte de l'école primaire a été étudiée.

PERSONNEL :

ü Ecole Maternelle

Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Madame BENN, agent des services techniques à temps complet, a demandé une réduction de son temps de travail en n'assurant plus le ménage.

Nous vous proposons donc de la remplacer et de recruter un agent d'entretien pour 12 heures par semaine pendant l'année scolaire à l'indice brut 274.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ü Intervenant Informatique

Monsieur BELLOT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis le départ des emplois-jeunes de l'école primaire, ce sont les parents d'élèves qui assurent l'informatique à l'école mais cette situation ne peut plus durer. Par ailleurs, la nouvelle bibliothèque communale sera dotée de matériel informatique dont le suivi ne pourra être assuré par les dames bénévoles en place.

Aussi, nous vous proposons de créer, pour l'année scolaire 2006/2007, un poste d'intervenant en informatique qui assurera :

- 12 heures en accompagnement scolaire
- 6 heures pour internet à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire précise que ce poste a été créé depuis plus d'un an et qu'il a été difficile de trouver une personne pour l'assumer, c'est donc Madame Cassarin-Grand qui l'a accepté , cette dame est également responsable d'une association. Monsieur Guesnier trouve anormal que la commune se substitue à l'Education Nationale alors que le brevet est obligatoire.

Monsieur le Maire demande quand aura lieu le déménagement de la bibliothèque ? Mme Pellarin répond qu'une première partie des meubles doit arriver incessamment et les étagères mi-juillet, le déménagement se fera ensuite.

RETRAIT D'UNE COMMUNE AU SIVOC :

Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées dans le cadre de sa compétence « collège » demande son retrait du SIVOC de Margny-les-Compiègne pour la commune de Canly. La carte scolaire ayant été modifiée, les élèves de CANLY dépendent désormais du Collège d'Estrées St Denis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées du SIVOC de Margny-les-Compiègne étant précisé que cet organisme continuera à participer aux dépenses d'investissement au prorata du nombre d'élèves scolarisés.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Madame Pellarin ajoute que beaucoup de travaux ont été réalisés sans emprunt comme l'agrandissement du mur d'escalade.

CONVENTION SOCIETE GENERALE :

Monsieur BELLOT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et de la construction de la supérette, une demande d'installation de distributeur de billets a été adressée à la Poste et à la Société Générale.

La Poste a répondu défavorablement et la Société Générale a accepté, en conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec cet organisme.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire ajoute qu'il a reçu le Directeur de La Poste, très surpris d'apprendre cela mais celle-ci a été interrogée mais n'a pas accepté ce distributeur.

Les horaires d'ouverture de la Poste vont diminuer car actuellement, elle est ouverte 28 heures pour seulement 14 heures occupées. Les horaires vont être travaillés de manière différente et un sondage va être réalisé.

QUESTIONS DIVERSES :

- ü *Le rapport d'activités de l'Agglomération de Compiègne vous a été distribué et il est à la disposition du public à l'accueil. Il annonce l'inauguration de la bibliothèque.*
- ü *Le week end va être animé dans la commune car il y a les finales de la consolante du football, l'arrivée des jeunes allemands vendredi soir pour une semaine, le dimanche du théâtre de l'AJFC.*
- ü *Un cabinet de relaxation souhaite s'installer rue de l'Aronde et les places de stationnement seraient sur le parking de la salle polyvalente, cela peut apporter un nouveau dynamisme au commerce local.*
- ü *Monsieur Venderbure donne des informations sur la fontaine qui ne fonctionne pas : celle-ci étant considérée comme du mobilier urbain n'est plus sous garantie. Par ailleurs, la commune, ayant passé un marché avec la SCREG, ne connaît que cette société qui, pourtant avait pris un sous-traitant non déclaré qui a pris un fontainier ayant déposé le bilan. Affaire à suivre.*

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES

SIGNATURES

-
-
-
-